

LE DROIT D'ÉTAT DE BOHÈME ET LA TENTATIVE DE COMPROMIS DU CABINET HOHENWART-SCHÄFFLE

Rudolf Wierer

Durant la période précédant les révolutions de mars 1848 („Vormärz“), la Bohême vivait sous le régime de la „Constitution Renouvelée du Pays“ promulguée par Ferdinand II le 10 mai 1627, qui assurant le droit législatif au Roi de Bohême. Les États généraux avaient le droit de consentement des impôts. A partir de l'année 1842/43, dans la Diète de Bohême, la haute noblesse combattant les changements absolutistes du Gouvernement, s'efforça

de démontrer que les États généraux auraient conservé leurs droits de façon réduite. Pendant la période révolutionnaire de 1848/49 les normes constitutionnelles publiées par l'Empereur ou le Roi, n'avaient regard à la position spéciale de la Bohême. A cette époque, aussi les Tchèques ne prêtaient pas grande attention au „Staatsrecht“, déjà exigé avant 1848.

Après le néoabsolutisme des années 1851—59 les droits des pays de la couronne et de leurs diètes furent reconnus dans une certaine mesure dans la

sensation de l'Empire et institua le constitutionnalisme. Celui-ci instaurait une prépondérance de la bourgeoisie allemande favorisée par le système électoral, ce qui provoqua une alliance entre la bourgeoisie libérale tchèque et la noblesse de Bohême luttant pour le „droit d'État“. Les libéraux tchèques n'adoptèrent le programme du „droit d'État“ que d'une façon très hésitante ce qui illustrent surtout les idées de Palacký en 1865.

L'opposition des Hongrois à l'unitarisme constitutionnel de Vienne conduisit enfin au „Compromis austro-hongrois“ de 1867. Par le Compromis furent créés deux États, la Couronne hongroise et la „Cisleithanie“. La Bohême ne restait qu'un des dix-sept pays cisleithaniens de la Couronne. Ceci provoqua une forte opposition tchèque qui s'exprima dans la déclaration de 1868 s'appuyante radicalement sur le „droit d'État de Bohême“. Ce radicalisme tchèque du droit d'État fut également encouragé par la théorie (J. Kalousek).

L'opposition tchèque contre la Constitution cisleithanienne de 1867 se manifesta dans l'abstention au Parlement d'Empire. C'est pourquoi, en 1870, le cabinet modéré de Potocki essaya, en vain il est vrai, d'obtenir la participation des Tchèques au Parlement par le moyen de concessions autonomistes.

Le cabinet Hohenwart était prêt à consentir à la Bohême dans le cadre de la Constitution une position largement privilégiée. Lors des négociations avec le cabinet, les Tchèques se montrèrent disposés à reconnaître le Compromis hongrois, mais non la subordination de la Bohême à la Constitution cisleithanienne. Enfin on convint de propositions pour une législation de compromis parmi laquelle le projet des articles fondamentaux était le plus important. Ces projets furent adoptés par la Diète de Bohême après que les allemands-libéraux se fussent abstenus en signe de protestation. L'Empereur soumit les projets à un conseil de ministres élargi qui les rejeta. Comme les Tchèques de leur côté refusaient de faire de plus grandes concessions, l'Empereur, rebuté également par les conséquences financières probablement négatives du compromis, y renonça.